

Douarnenez, le 15 avril 2011



Monsieur le Président,

Philippe PAUL

SÉNATEUR
du FINISTÈRE

MAIRE de
DOUARNENEZ

Vous avez bien voulu me saisir en son temps des préoccupations des Pensionnés de la Marine Marchande.

Vous trouverez ci-jointes deux questions écrites à Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement que j'ai déposée au Sénat voici quelques jours.

La première porte sur l'installation du Conseil supérieur des gens de mer et la seconde sur la représentation des Pensionnés au sein du Conseil d'administration de l'Etablissement national des invalides de la marine, l'ENIM.

Bien entendu, je veillerai à vous communiquer les réponses de Madame Kosciusko-Morizet à ces questions dès qu'elles seront publiées au Journal officiel.

Je demeure, dans l'attente, à votre disposition,

Et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Min à Vous


Philippe PAUL

Monsieur Alain POCHER
Président de l'Association des Pensionnés
de la Marine Marchande du Finistère
51 rue des Thoniers
29340 RIEC-SUR-BELON

ADRESSE POSTALE PARIS : Palais du Luxembourg - 5 rue de Vaugirard - 75291 PARIS Cedex 06
TEL : 01 42 34 28 30 - FAX : 01 42 34 42 57 - MEL : aline.leseche@philippe-paul-senateur.org

ADRESSE POSTALE FINISTERE : 27 Rue Berthelot - 29100 DOUARNENEZ
TEL / FAX : 02 98 92 16 10 - MEL : soisik.dijon@philippe-paul-senateur.org

Installation du Conseil supérieur des gens de mer

13^{ème} législature

Question écrite n° 18023 de M. Philippe Paul (Finistère - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 07/04/2011 - page 846

M. Philippe Paul attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la fusion du Conseil supérieur de l'établissement national des invalides de la marine (ENIM), du Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels et du bien-être des gens de mer en un Conseil supérieur des gens de mer, « doté de prérogatives élargies ».

Annoncée lors de la réunion du Conseil interministériel de la mer du 8 décembre 2009, cette nouvelle instance n'a toujours pas vu le jour, alors que le Conseil supérieur de l'ENIM a été supprimé à compter du 31 octobre dernier, voici donc 6 mois. Il lui demande sous quels délais ce nouveau conseil sera effectivement installé.

En attente de réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement En attente d'une réponse ministérielle

[Base Questions > 2011](#)

Représentation des pensionnés de la marine marchande au sein du conseil d'administration de l'ENIM

13^{ème} législature

Question écrite n° 18024 de M. Philippe Paul (Finistère - UMP)

publiée dans le JO Sénat du 07/04/2011 - page 846

M. Philippe Paul attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'absence de représentation des pensionnés de la marine marchande au sein du conseil d'administration de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Cette exclusion interpelle les 122 000 pensionnés concernés qui s'estiment dessaisis de tout droit de regard sur le fonctionnement et les grandes décisions engageant l'avenir de leur caisse de retraite.

Il lui demande les intentions du Gouvernement pour corriger cette situation.

En attente de réponse du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement En attente d'une réponse ministérielle